

« MONACO EST EN PLEINEMUTATION ÉCONOMIQUE »

Dialogue social, négociations avec l'UE, bouchons sur les routes, création d'une caisse de retraite complémentaire monégasque... Philippe Ortelli, président de la fédération des entreprises monégasques (Fedem), donne sa vision des principaux sujets qui marqueront 2016. **PROPOS RECUEILLIS PAR RAPHAËL BRUN**

COMMENT VOUS VOYEZ L'ANNÉE 2016 SUR LE PLAN ÉCONOMIQUE ?

Si on en croit la tendance et les différents indicateurs mis à notre disposition, on peut espérer une année 2016 d'un bon niveau. Notre modèle économique et social continue de faire ses preuves dans le temps, mais il faut sans cesse continuer de le mettre à jour grâce à l'évolution de la législation.

QUELLE EST LA PRIORITÉ ?

Aujourd'hui, la priorité c'est de pérenniser ce système singulier, accueillant et original, pour continuer à attirer les meilleurs salariés et les investisseurs. Monaco doit aussi poursuivre sa diversification économique. En 2016 comme depuis plus de 70 ans, la Fédération des entreprises monégasques (Fedem) continuera d'accompagner activement les évolutions de l'entrepreneuriat pour créer les conditions d'un avenir prospère et durable pour tous.

QUELLES SONT VOS PRINCIPAUX SUJETS DE PRÉ-OCCUPATION POUR 2016 ?

Nous devons être conscients de la chance qui est la nôtre de vivre dans un pays politiquement stable, économiquement dynamique et socialement responsable. Parmi les sujets essentiels, il y a bien sûr les négociations avec l'Union européenne (UE) qui doivent permettre d'ouvrir davantage notre économie, sans renier les particularités qui ont fait notre succès. Il y a aussi les difficultés d'accès à la Principauté qui touchent chaque jour plus de 40 000 pendulaires.

IL EXISTE D'AUTRES ENJEUX ?

Autre enjeu pour l'attractivité et le développement de Monaco : le manque de bureaux, frein majeur à la création de nouvelles entreprises et au développement de celles déjà installées, est aussi une question essentielle qui doit être solutionnée. L'avenir de Monaco n'est pas écrit d'avance. Il dépendra de sa capacité à anticiper ses besoins en termes d'infrastructures, d'offres de transports, d'espaces de bureaux et de mutation des activités économiques.

SECTEUR PAR SECTEUR, COMMENT SE PRÉSENTE 2016 ?

Évidemment, analysée secteur par secteur, la situation économique apparaît toujours plus contrastée que ne le montrent les chiffres globaux. Actuellement, les secteurs liés aux nouvelles technologies et à la finance affichent un meilleur dynamisme que ceux des activités plus traditionnelles. C'est le signe que Monaco est en pleine mutation économique et doit toujours se réinventer pour poursuivre sa réussite. Pour cela, le pays peut compter sur sa diversité économique, qui lui a déjà permis de mieux résister aux crises successives.

L'INDUSTRIE MONÉGASQUE VA POURSUIVRE SON DÉCLIN ?

Bon nombre de pays occidentaux font face au déclin progressif de leurs industries, surtout manufacturières. La Principauté n'est pas épargnée par ce phénomène de mondialisation industrielle qui se traduit par des délocalisations dans des pays à plus faibles coûts de main d'œuvre et de production et par des restructurations de certains sites de groupes internationaux.



Philippe Ortelli

© Photo Monaco Hebdo

QUE FAIRE ?

En sa qualité de partenaire social et économique, la Fedem a fait des propositions concrètes au gouvernement visant à accompagner la mutation de ce secteur qui est l'un des piliers de l'économie monégasque. Ces derniers mois, avec la création de l'observatoire de l'industrie, les initiatives et dispositions qui ont été prises par le gouvernement semblent aller dans le bon sens.

POURQUOI ?

Parce qu'elles ont notamment permis d'annoncer la mise en œuvre d'un dispositif d'aide à la commercialisation pour les entreprises industrielles. Cela montre la détermination de l'Etat de maintenir en Principauté une activité industrielle compétitive et tournée vers les activités de pointe.

DE LA CASSE SOCIALE EST-IL À CRAINDRE EN 2016 ?

On ne peut pas parler de « casse sociale » dans un pays où le nombre de salariés augmente régulièrement. Cette exception en Europe n'est possible que parce que Monaco

offre aux employeurs la souplesse requise en matière de recrutement, ce qui leur permet d'adapter leur politique managériale. C'est grâce à cet atout que le secteur de l'industrie, qui a connu les plus fortes baisses d'emploi les années précédentes, a l'opportunité de se réinventer pour s'adapter à la transformation économique majeure que nous vivons actuellement.

« IL NOUS APPARTIENT À L'AVENIR DE NE PLUS PERDRE NOTRE ÉNERGIE DANS DES COMBATS IDÉOLOGIQUES STÉRILES, POUR TENTER DE CONSTRUIRE UN DIALOGUE SOCIAL APAISÉ ET CONSTRUCTIF »

À L'INVERSE, QUELS SONT LES SECTEURS ÉCONOMIQUES QUI DEVRAIENT CONNAÎTRE DE LA CROISSANCE EN 2016 ?

Notre économie doit plus que jamais miser sur l'intelligence des hommes qui la font, la dirigent, la développent. Le dossier du dernier journal publié par la Fedem a mis en avant Monaco en tant que centre d'intelligence où la valeur ajoutée intellectuelle devient de plus en plus importante. Il s'agit d'une évolution économique majeure. Dans ce cadre, tout ce qui touche à l'innovation et au numérique devrait prendre une importance grandissante. L'accélération des évolutions technologiques offre de nombreuses opportunités nouvelles que Monaco devra savoir saisir. Parmi elles, les biotechnologies et les technologies liées au développement durable ont déjà montré un fort potentiel de croissance.

IL FAUT LANCER UN INCUBATEUR DE STARTUPS À MONACO ?

L'essor actuel du monde des startups, marqué par la création de nombreuses nouvelles entreprises innovantes à fort potentiel de croissance dont seulement quelques-unes parviendront à maturité, constitue bien sûr une évolution économique significative. Il ne faut cependant pas mettre tous ses œufs dans le même panier et croire que les startups remplaceront toutes les entreprises traditionnelles qui ont déjà montré leur capacité d'adaptation au marché.

LE PATRON DE MONACO TELECOM, XAVIER NIEL, A CRÉÉ À PARIS LE PLUS GROS INCUBATEUR DE STARTUP AU MONDE EN OCTOBRE 2014 À LA HALLE FREYSSINET: QUEL RÔLE POURRAIT-IL JOUER EN PRINCIPAUTE ?

Avec la nouvelle halle Freyssinet et les 1 000 entreprises innovantes qu'elle accueillera dès 2016, la France mise sur le numérique comme levier de croissance et moteur de compétitivité. 34 000 m² seront dédiés au numérique afin de créer un écosystème permettant à ces jeunes pousses de grandir et d'avoir la possibilité de se transformer peut-être en entreprises de niveau mondial. Plus proche de Monaco, Sophia-Antipolis a su se réinventer après la crise de 2008 en attirant de nombreuses startups. Le renforcement des liens avec la technopôle comme la création d'un incubateur à Monaco, sont des pistes qui permettront à notre pays de tenir son rôle dans l'essor de cette nouvelle économie.

QUELS SONT LES TEXTES DE LOI QU'IL FAUDRAIT REVOIR AFIN DE PERMETTRE AUX ENTREPRISES MONÉGASQUES DE GAGNER EN COMPÉTITIVITÉ ?

« PARMIS LES SUJETS ESSENTIELS, IL Y A BIEN SÛR LES NÉGOCIATIONS AVEC L'UE QUI DOIVENT PERMETTRE D'OUVRIR DAVANTAGE NOTRE ÉCONOMIE, SANS RENIER LES PARTICULARITÉS QUI ONT FAIT NOTRE SUCCÈS »

Les entreprises, en particulier les PME, sont le socle du développement futur de Monaco. La priorité, c'est de continuer à leur offrir un environnement favorable. Cela signifie ne pas les enfermer dans des carcans en conservant un droit du travail proche du droit actuel, qui reste simple et applicable par un dirigeant de PME.

QUOI D'AUTRE ?

Pour gagner en compétitivité, il faudrait aussi introduire plus de flexibilité pour nos entreprises, en faisant le choix d'une flexibilité responsable qui leur donne la souplesse d'organisation indispensable pour rester compétitives et affronter un environnement instable et très concurrentiel. Enfin et surtout, il faut veiller à ne pas encadrer trop sévèrement les relations de travail pour qu'elles continuent d'embaucher et de créer de la richesse pour tous. Aujourd'hui, certaines décisions de justice font peser des incertitudes sur l'avenir de notre économie.

VOTRE RÉACTION ?

Engagée aux côtés des entreprises, la Fedem a donc mis en place une veille jurisprudentielle en droit social monégasque. Elle intervient aussi dans différents dossiers visant à garantir à l'entrepreneur le droit d'organiser le fonctionnement de son entreprise, droit fondamental inscrit dans la loi mais pourtant remis en cause par des jugements récents. Il ne s'agit donc pas nécessairement de modifier tous azimuts les textes actuels, mais plutôt de chercher à éclaircir certains, à l'instar de la loi sur la capacité du chef d'entreprise de restructurer son activité, pour éviter d'avoir des interprétations trop contraignantes qui risqueraient de porter atteinte à la pérennité des entreprises.

LES NÉGOCIATIONS AVEC L'UE NE SERONT PAS BOUCLÉES EN 2016: CELA POURRAIT PESER SUR LES ENTREPRISES CONCERNÉES ?

La mission de la Fedem est d'accompagner les branches d'activités du monde de l'entreprise pour leur essor et la défense de leurs intérêts. Certaines d'entre elles, comme la pharmacie, la chimie, la cosmétique, l'alimentaire ou les transports, attendent beaucoup de ces négociations avec l'UE, car elles ont besoin d'exporter et d'accéder au marché européen pour garantir leur pérennité à terme.

QUELLE STRATÉGIE ONT ADOPTÉ CES ENTREPRISES EN ATTENDANT QU'UN ACCORD AVEC L'UE NE SOIT TROUVÉ ?

Actuellement, de nombreuses entreprises sont obligées

d'ouvrir des filiales dans les pays voisins pour pouvoir continuer d'exporter, ce qui représente une perte importante pour l'économie monégasque. Cette situation perdurera tant qu'un accord équilibré, respectant les spécificités de notre pays, tout en permettant la plus forte participation possible de ses entreprises au sein du marché intérieur de l'UE, n'aura pas été conclu.

COMMENT JUGEZ-VOUS LA QUALITÉ DU DIALOGUE SOCIAL AVEC LES SYNDICATS ET LE GOUVERNEMENT ?

En tant que partenaire social, la Fedem est habilitée à discuter et à négocier l'ensemble des avenants à la convention collective nationale du travail et à faire vivre le dialogue social, au même titre que l'Union des syndicats de Monaco (USM). Même si nos positions ont souvent divergé de celles des syndicats de salariés, les partenaires sociaux ont montré qu'ils étaient capables de trouver un accord lorsque les grands équilibres sont en jeu, comme ce fut le cas pour la création de la Caisse de retraite complémentaire monégasque.

COMMENT SOUHAITERIEZ-VOUS VOIR ÉVOLUER CE DIALOGUE SOCIAL EN 2016 ?

N'oublions pas que Monaco n'a pas de matières premières dans son sol et que sa seule vraie richesse, ce sont ses entreprises et les hommes et femmes qui les composent. En ces temps incertains, cette richesse doit être préservée. Il nous appartient à l'avenir de ne plus perdre notre énergie dans des combats idéologiques stériles, pour tenter de construire un dialogue social apaisé et constructif qui permette de réfléchir ensemble aux solutions visant l'intérêt général du pays, de ses entreprises et de ses salariés. Tel est notre souhait. Le gouvernement en est conscient et veille à ce que Monaco offre aux salariés et aux entreprises les meilleures conditions possibles pour évoluer et s'épanouir dans le cadre d'un droit social adapté.

OÙ EN SONT LES NÉGOCIATIONS AVEC LA FRANCE POUR LA CRÉATION D'UNE CAISSE DE RETRAITE COMPLÉMENTAIRE MONÉGASQUE ?

Le 27 avril 2015, les représentants de la Fedem et de l'USM ont rencontré à Paris les commissions paritaires françaises AGIRC et ARRCO pour discuter des modalités de sortie du régime français. À ce jour, les partenaires sociaux monégasques sont dans l'attente de l'étude actuarielle des commissions paritaires françaises. La suite des négociations dépendra des conclusions de cette étude.

LA FÉDÉRATION DES SYNDICATS DE SALARIÉS DE MONACO (F2SM) SE PLAINT DE NE PAS POUVOIR PARTICIPER AUX NÉGOCIATIONS SUR LES RETRAITES COMPLÉMENTAIRES ET IL SEMBLERAIT QUE CE SOIT AUSSI LE CAS DE LA CHAMBRE DU BÂTIMENT OU ENCORE DE L'ASSOCIATION MONÉGASQUE DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES (AMAF) ?

Au sens strictement légal, la Fedem et l'USM sont les

« LES SECTEURS LIÉS AUX NOUVELLES TECHNOLOGIES ET À LA FINANCE AFFICHENT UN MEILLEUR DYNAMISME QUE CEUX DES ACTIVITÉS PLUS TRADITIONNELLES »



Philippe Ortelli

seules habilitées à faire partie des négociations officielles entre partenaires sociaux, la notion de pluralisme syndical ne figurant actuellement pas dans la loi. C'est pourquoi, même si nous entretenons des relations avec ces entités, elles ne peuvent juridiquement pas s'inscrire dans des négociations officielles entre partenaires sociaux. Le souhait de la Fedem n'est donc pas de les exclure des négociations, mais simplement de respecter la loi. Par ailleurs, seules la Fedem et l'USM sont habilitées à signer la convention collective nationale du travail et ses avenants, comme ce fut le cas le 13 décembre 2013 lors de la signature de l'avenant n° 21 pour la création d'une caisse de retraite complémentaire monégasque.

brun@monacohebdo.mc
@RaphBrun